

Redevance incitative : en vigueur au 01/01/2016



Après une année de test, la redevance incitative entre définitivement en vigueur le 01.01.2016. Les levées complémentaires seront comptabilisées et facturées.

Respectez les consignes de tri !

Pour vous y aider, voici quelques consignes à télécharger et à conserver :

- Consignes de tri sacs transparents
- Consignes de tri bacs jaunes
- Consignes de tri conteneur enterré
- Guide RI conteneur enterré